

Artigueloutan

Bulletin municipal - Juillet 2019
www.artigueloutan.fr

N°23



Nouvel aménagement du centre bourg



Cheminement sécurisé pour les piétons
Circulation apaisée pour tous
Aménagement paysager

Sommaire

- Page 2** - Etat civil - Divers - *Mot du Maire*
Page 3 - Communauté d'agglo - *PLUi - Divers*
Page 4 - Communauté d'agglo - *La collecte change*
Page 5 - Communauté d'agglo - *Plan Action Climat*
Page 6 - Finances publiques - *Compte 2018*
Page 7 - Finances publiques - *Budget 2019*
Page 8 - Travaux - *Centre bourg - Salles des fêtes*
Page 9 - Social - *Vie locale*
Page 10 - Retour sur images - *Vie locale*
Page 11 - Retour sur images - *Vie locale*
Page 12 - Agenda - *Deuxième semestre 2019*

Etat civil

NAISSANCES

Nathan GOYEAU, le 19 Janvier
Maël SEMMAU, le 27 Janvier
Nathan BUSSENOT NOVAIS, le 15 Février
Tom DANIEL, le 20 Février
Lana MERCIER CANNELL, le 26 Avril
Mylo DEWALS GAROFALO, le 3 Mai
Félix POUDGE, le 8 Mai
Tiago DUBUIS, le 5 Juin

MARIAGES

Christoph HEITHORST et Marilena APLIKIOTI,
le 30 Avril
Anthony BURGUE et Hélène FERRAND, le 1 Juin

PACS

Thibaut JAVOY et Pascale VERGNE, le 8 Mars
Eric MARCENAT et Noëlle DUPRE, le 29 Mai

DÉCÈS

Alain BARBEDETTE, le 15 Février
Alain SCHALLIER, le 27 Février
Estelle GAUDIN, le 5 Mars
Joséphine MAUCOURANT, le 6 Juin
Bruno LEDOUX, le 14 Juin

Les réunions du Conseil municipal

Le 16 janvier, le 6 février, le 13 mars, le 3 avril,
le 17 avril, le 22 mai, le 5 juin, le 8 juillet

AVEC LE NOM ET LE NUMÉRO, C'EST MIEUX

Dans le but de faciliter le travail des facteurs et des livreurs (de plus en plus nombreux et ennuyés) nous vous demandons de faire apparaître de manière précise et lisible votre numéro de rue et votre (vos) nom(s) sur vos boîtes aux lettres.



Nous vous remercions par avance !

Direction de la publication : Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan
Rédaction et mise en page Mairie d'Artigueloutan - 64420
Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs
Tirage : 480 exemplaires - Imprimé dans le respect des normes environnementales

Le mot du Maire



Les vacances d'été ont à peine commencé que la rentrée de septembre commence déjà à s'organiser avec des rendez vous essentiels pour la commune et l'agglomération.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, PLUi : L'enquête publique aura lieu à la rentrée et je vous invite à profiter de la présence des commissaires enquêteurs à la mairie de notre commune pour enregistrer vos remarques, vos oppositions.

Le plan de zonage tel que validé par le Conseil municipal ne réussit pas à satisfaire toutes les requêtes, nous le savons.

Les commissaires enquêteurs seront à votre disposition pour enregistrer vos observations et seront à même de juger de leur recevabilité. Nous avons travaillé à ce projet de notre mieux en gardant en ligne de mire l'intérêt général de notre village encadré par l'application des lois et règlements en vigueur.

Les travaux du centre bourg sont enfin achevés, nous avons le sentiment que ces aménagements de cheminements piétons et ralentissement de la circulation donnent satisfaction aux usagers.

La deuxième tranche portant sur la Rue de la Mairie, entrée Est de la commune, ne sera pas réalisée cette année, nous ne souhaitons pas continuer à travailler avec l'entreprise initialement retenue.

La rénovation des salles municipales a débuté et ce chantier se déroule bien, les délais de réception devraient être tenus, en septembre, afin de permettre la reprise des activités associatives.

Et enfin, le bistrot d'Artigueloutan « Chez Véro » va ouvrir ses portes !

Après la fermeture définitive en 2010 du bar des Pêcheurs, chez Jeanine, pour ceux qui l'ont connue, après le rachat de la licence IV par la commune, après l'acquisition du foncier, la construction des locaux, l'installation progressive du salon de coiffure, de la boulangerie Bergouli, du cabinet para médical, de l'agence postale, le montage du projet commercial, ce sont 9 années de parcours du combattant qui trouvent là leur conclusion.

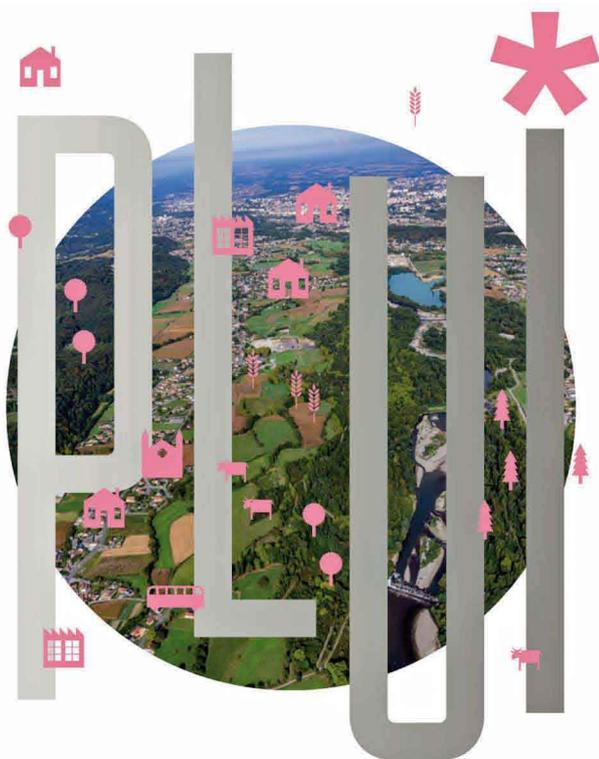
La volonté d'offrir des services, d'installer des commerces au centre du bourg a été notre fil conducteur tout au long de ces années dans l'objectif de faciliter notre vie quotidienne et devenir un village attrayant, non seulement par son environnement naturel mais aussi par la qualité de vie que chacun peut y trouver.

Ces réalisations mériteront bien une inauguration avant la fin de ce mandat municipal et nous sacrifierons à ce passage obligé afin de remercier ceux qui nous ont aidé financièrement, le Département, l'État.

Des aides importantes, nécessaires, mais nous garderons à l'esprit que c'est nous, les habitants de notre commune qui prenons la plus grande part de ces réalisations à travers nos impôts locaux.

Bonnes vacances à vous tous, à Artigueloutan ou ailleurs, dans l'attente de nous retrouver en septembre.

Michèle Laban-Winograd



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2020/2030

ENQUÊTE PUBLIQUE EN SEPTEMBRE

à destination du public pour s'exprimer sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'agglomération de Pau- Béarn-Pyrénées.

Fin mars, après plus de deux ans d'un important travail des élus et techniciens des communes et de l'agglomération, le projet de PLUi a été arrêté en Conseil communautaire.

La finalité vise à mettre en œuvre un document unique sur l'intégralité du périmètre de l'agglomération paloise afin d'apporter une réponse collective aux grands enjeux urbains et périurbains, répondre aux avancées règlementaires les plus récentes, et poser un cadre plus cohérent et mieux équilibré entre les « bassins de vie ».

**Le PLUi remplacera les PLU/POS
des communes en 2020**

L'enquête publique se déroulera du
2 septembre au 4 octobre 2019 dans 5 lieux :

- Mairie d'Artigueloutan
- Mairie de Gan
- Mairie de Lescar
- Ancien siège de la communauté de communes du Miey de Béarn à Poey de Lescar
- Pavillon des arts à Pau.

C'est quoi l'enquête publique?

L'enquête publique permet à toute personne de consulter le projet du PLUi sur 5 sites pendant toute la durée de l'enquête, même en l'absence du commissaire-enquêteur.

■ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ■

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut présenter des observations orales ou écrites, favorables ou non au projet et proposer des suggestions ou des contre-propositions, car la décision de réaliser le projet intervient après l'enquête publique.

Des permanences seront organisées sur ces 5 sites avec des Commissaires enquêteurs.

L'intégralité des pièces constitutives du projet PLUi seront consultables sur place, également via une plateforme numérique dédiée accessible dès le 1^{er} septembre.

Toutes les modalités et précisions sur les dates et heures de permanence des Commissaires enquêteurs seront disponibles dès le 14 Août sur le site internet de la ville, de l'agglomération et de vos mairies.

Les habitants sont invités à consulter les éléments constitutifs du PLUi à l'adresse ci-dessous :

<https://www.pau.fr/article/plan-local-durbanisme-intercommunal--le-projet-arrete-par-le-conseil-communautaire-le-28-mars-2019--video>

Il est conseillé de s'adresser aux services techniques de l'agglomération en cas d'incompréhension ou à la mairie.

DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE OU À DOMICILE

Comment réagir ?

Plusieurs entreprises nous démarchent actuellement par téléphone ou à domicile sur notre territoire. Ils proposent des panneaux solaires, le nettoyage des toitures ou encore des travaux d'isolation...

Problème : les prestations proposées ne correspondent pas toujours à un besoin réel, ne sont pas faits dans les règles de l'art et les aides annoncées ne sont pas toujours au rendez-vous.

La règle : toujours se renseigner au bon endroit avant de s'engager !

La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, l'Espace INFO ENERGIE Béarn et l'ADIL 64 vous invitent à la prudence...

IDELIS

La mise en service en septembre 2019 du tram-bus Febus implique des modifications dans les itinéraires des lignes Idélis ; en ce qui nous concerne, la ligne de desserte d'Artigueloutan sera la ligne 7 qui ira d'Artigueloutan à Lescar Soleil.

Ligne directe, avec correspondance principale à Bosquet, au centre ville.

Il n'y aura plus d'arrêt au Centre commercial Auchan, mais le service Flexilis reste à disposition pour pallier à cette modification. En revanche, le bus desservira l'école Saint Ursule.

Nous vous invitons à consulter le site internet Idélis où vous trouverez de plus amples informations.

■ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ■

DU CHANGEMENT DANS LES COLLECTES À LA RENTRÉE !

A partir du 16 septembre 2019, le jour de collecte de votre bac à ordures ménagères change.

La fréquence de collecte ne changera pas

Dans notre commune les ordures ménagères seront collectées le **MERCREDI** ; il n'y a pas de changement pour le tri sélectif qui est collecté le mardi des semaines paires.



Cette nouvelle organisation permettra à la Communauté d'agglomération de maîtriser les coûts et réduire d'environ 40 000 km par an la distance parcourue par les camions-bennes.

La règle de rattrapage des jours fériés sera également simplifiée :

désormais, toutes les collectes d'ordures ménagères ou de papier et emballages non faites un jour férié seront rattrapées le samedi suivant, dès le matin.

Un document récapitulatif des jours de collecte et de la règle de rattrapage des jours fériés vous sera communiqué fin août - début septembre.

Surveillez vos boîtes aux lettres !

Les consignes de tri, elles ne changent pas :

continuez à mettre tous vos papiers et emballages dans le bac jaune pour leur donner une deuxième vie !

Vous trouverez plus d'information sur les bons gestes en matière de gestion des déchets et, à partir de septembre, sur les nouveaux horaires de collecte, sur le site internet de l'agglo : www.pau.fr ou sur le site de la commune : www.artigueloutan.fr

GENS DU VOYAGE

Depuis fin 2018, nous accueillons sur le pré communal au centre du bourg une famille de « gens du voyage », la famille Legouas.



Cet accueil est organisé avec l'appui et à la demande de la Communauté d'agglomération.

En effet, la situation dans le périmètre de l'agglomération devient problématique, particulièrement lors de l'arrivée de grands groupes « les grands passages », c'est à dire des communautés de gens du voyages qui se déplacent tous les étés dans différents départements et envahissent les villes ou les villages.

Dans ces circonstances, les familles qui vivent dans notre agglomération, semi sédentaires, sont conduites à rechercher d'autres emplacements et à leur tour, peuvent causer quelques désagréments aux communes de l'agglomération.

Les problèmes sont largement concentrés sur les communes de Pau, Jurançon et Gelos.

En conséquence, les communes de l'agglomération ont décidé de faire preuve de solidarité et d'accueillir, dans la mesure de leurs possibilités foncières, un ou plusieurs groupes de gens du voyage.

De nombreuses communes ont proposé des terrains publics, malheureusement, cette solidarité n'est pas totale.

A Artigueloutan, la famille Legouas ne pose pas de problème particulier. Mais le terrain aujourd'hui disponible ne le sera pas toujours.

Le projet d'agrandissement du cimetière, l'aménagement du pré communal restent nos priorités à court terme.

Nous recherchons donc un terrain privé qui pourrait leur être loué. Mr et Mme Legouas souhaitent rester dans notre commune où ils sont proches de leur famille installée à Pau.

Mme le Maire et les médiateurs de la Communauté d'agglomération se tiennent à la disposition de toute personne susceptible d'accepter d'accueillir cette famille dans des conditions clairement définies et dans un cadre légal.

Rappel de la réglementation et du savoir vivre dans notre commune

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore peuvent être effectués :

du lundi au samedi de :
8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
dimanche et jour fériés de 10h à 12h



TRANSITION ENERGÉTIQUE

Dans le cadre de son **Plan Action Climat**, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées propose d'accompagner l'émergence de projets citoyens dans le domaine des énergies renouvelables.



Qu'est ce qu'un projet citoyen d'énergie renouvelable (EnR) ?

C'est un projet de production d'EnR qui ouvre majoritairement son financement et sa gouvernance aux habitants, collectivités locales et acteurs locaux dans l'intérêt du territoire.

Ainsi, la **Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées** a fait appel à l'association **Ciréna** (Citoyens en Réseau Energies renouvelables Nouvelle-Aquitaine) pour déployer ces projets sur notre territoire. Ses missions sont :

- accompagner les porteurs de projets ;
- favoriser le partage des compétences et valoriser les expériences des membres du réseau ;
- animer des formations et des groupes de travail ;
- sensibiliser et informer le grand public et les collectivités pour impulser de nouveaux projets.

Afin d'informer sur ce type de démarche, deux soirées d'échanges ont été organisées :

Une première soirée s'est déroulée le mardi 4 juin 2019 à la salle des fêtes d'Artigueloutan.

A l'issue de la projection du film « Après demain » de Cyril Dion qui, après le succès de « Demain », est revenu dans son nouveau documentaire sur les initiatives citoyennes liées aux problèmes environnementaux que son premier film a inspirées, un débat s'est engagé entre la quarantaine de participants sur l'opportunité et l'efficacité d'initiatives privées pour agir concrètement sur le changement climatique.



Une 2^{ème} réunion publique s'est ensuite déroulée le mardi 18 juin à Poey-de-Lescar :



Après l'intervention d'un représentant de la SAS "l'Ener", venu présenter les projets citoyens en cours sur le Pays Basque et témoigner de leurs succès, **Ciréna** a pu aborder de manière plus précise leur mise en œuvre.

A l'issue de ces réunions, un 1^{er} groupe de travail réfléchira dès cet été à la réalisation de projets citoyens axés sur le développement de centrales photovoltaïques en relation avec les communes ayant proposé de mettre à disposition des toitures de bâtiments publics à Artigueloutan, Gelos, Mazères-Lezons, Meillon, Artiguelouve ...

Capitale durable

**MON TOIT
A-T-IL UN
POTENTIEL
SOLAIRE ?**

TRANSITION ENERGÉTIQUE

Bénéficiez de conseils gratuits, neutres et indépendants !

Découvrez-le sur www.bearn.insunwetrust.solar

Le cadastre solaire vous renseigne sur le faisabilité technique d'un projet photovoltaïque, d'évaluer son coût, les subventions et vous met en relation avec des professionnels certifiés.

A lire la suite, conseils et contacts sur : www.artigueloutan.fr

■ FINANCES PUBLIQUE ■

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La clôture des comptes fait apparaître un excédent global de 157 810, 75 €.

Les dépenses de fonctionnement sont globalement contenues, les investissements que nous avons programmés en 2018 n'ont pas été réalisés dans l'attente des subventions.



BUDGET 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges générales	167 367 €	Atténuation de charges	5 200 €
Atténuation de charges	16 000 €	Produits des services	51 273 €
Charges personnel	251 740 €	Impôts et taxes	384 253 €
Gestion courante	56 085 €	Dotations, subventions	97 046 €
Charges financières	5 280 €	Produits de gestion courante	25 956 €
Dépenses imprévues	4 578 €	Produits exceptionnels	65 000 €
		Produits financiers	19 503 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	501 050 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	648 331 €
Virement à l'investissement	295 000 €	Excédent 2017	147 719 €
TOTAL DÉPENSES	796 050 €	TOTAL RECETTES	796 050 €

Le budget 2019 est bâti avec une augmentation légère des taxes communales, justifiée par l'importance des investissements réalisés, dépenses qui seront financées par un recours à l'emprunt dont les annuités doivent être assurées à partir de 2020.

Les moyens d'y faire face doivent être prévus dès maintenant afin de ne pas mettre en difficulté la prochaine équipe municipale.

Il faut considérer également que 80% des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale : diminution de 30% en 2018, de 65% en 2019 et 100% en 2020.

Il n'est pas exclu que la taxe d'habitation soit supprimée pour tous les contribuables en 2021.

L'Etat s'est engagé à compenser la perte de recettes pour les collectivités :

pour Artigueloutan, en 2018, l'exonération de 30% représente un montant de 50 000€.

Il faut souhaiter que l'Etat tienne ses promesses.

EVOLUTION DES TAUX

Malgré cette hausse, la pression fiscale dans notre commune est moindre comparée à nos voisins grâce à un taux de taxe faible sur le foncier bâti et non bâti qui ne font l'objet d'aucune exonération pour la majorité des habitants.

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Commune de Ousse	9,98%	11,93%	40,01%
Commune de Lée	11,23%	15,30%	34,59%
Commune de Sendets	10,12%	12,11%	39,55%
Artigueloutan	10,30%	8,76%	29,04%

A NOTER DANS LA SECTION DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre « charges générales » augmente considérablement par rapport aux années précédentes ; en effet, en raison du transfert de la compétence "Restauration scolaire" abandonnée par la Communauté d'agglomération et restituée aux communes, nous devons désormais financer intégralement l'achat des repas scolaires et du centre de loisirs auprès de la Société Publique Locale de la restauration collective.

C'est une avance de près de 66 000 €, qui pèse sur notre budget avant le paiement des factures par les usagers de l'école et du Centre de loisirs.

La Communauté d'agglomération verse à chaque commune une compensation financière équivalente au volume des repas distribués en 2017.

De plus, Nous avons décidé d'adhérer au service « voirie réseaux » proposé par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), service technique intercommunal qui propose des prestations aux communes du département.

Cette adhésion, d'un montant annuel de 1 679 € annuel, nous permettra de bénéficier d'un appui technique pour l'élaboration des programmes voirie, les études préalables, la passation des marchés publics, par exemple.



Des participations supplémentaires, chiffrées à 264 € la demi-journée, pourront être demandées en fonction des projets à étudier :

- La première opération menée dans ce cadre sera la sécurisation de la Route d'Assat.

En outre, dans cette section, sont intégrés désormais les crédits ouverts au titre de l'action sociale et de l'achat de fourniture scolaires en raison de la suppression des budgets annexes du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse des Ecoles.

A NOTER DANS LA SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nous avons inscrit le produit de la vente d'un terrain à bâtir, 65 000 €, recette qui devrait se concrétiser cette année suite à l'engagement pris par un jeune couple récemment. Cette somme est incluse dans le virement à la section d'investissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Centre bourg	157 700 €
Salle des fêtes	241 100 €
Local commercial	74 710 €
Ecole	18 827 €
Voirie et réseaux	140 010 €
Cimetière	9 000 €
Matériels	6 767 €
Emprunts	75 933 €
TOTAL DÉPENSES	724 047 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Virement	295 000 €
Excédent 2018	10 109 €
Subventions	239 313 €
Taxe d'aménagement	15 000 €
Emprunt "Relais" TVA	80 000 €
FCTVA	6 000 €
Emprunt	78 625 €
TOTAL RECETTES	724 047 €

Le budget investissement couvre les dépenses prévues en 2019 et les projets non réalisés en 2018, ce qui explique ce montant élevé.

LE CENTRE BOURG

Après moult difficultés, le chantier est enfin terminé. Le montant total de la dépense comprend les travaux, les frais de maîtrise d'œuvre ainsi que les plantations et le mobilier urbain.

La deuxième tranche conditionnelle, concernant la Rue de la Mairie, ne sera pas réalisée cette année, nous ne souhaitons pas travailler à nouveau avec l'entreprise initialement retenue.

Dans ce chapitre, un crédit de 5000 € est prévu afin de débiter une étude d'aménagement de la Route d'Assat.

LA SALLE DES FÊTES

L'ensemble des travaux prévus sera effectué cette année, pour une réception en septembre 2019.

Le montant global a été augmenté afin d'assurer des surcoûts qui peuvent s'avérer indispensables à l'issue des opérations de démolition.

Nous serons subventionnés à hauteur de 55% par l'Etat et le Département.

LE LOCAL COMMERCIAL

L'aménagement du local est achevé, l'exploitante, Melle Burosse installe son matériel pour une ouverture en juillet 2019.

Le montant des travaux du local commercial s'élève à 57 743 € ht. Nous recevrons une aide de l'Etat et de la Communauté d'agglomération équivalente à 30 000 €. Nous allons finaliser avec l'EPFL l'acquisition de ce local au prix de 105 000 € TTC.

ECOLE

L'enveloppe prévue correspond à des travaux électriques ainsi qu'à l'aménagement de l'aire de jeux.

Il est prévu d'installer trois nouveaux jeux, pour un montant de 15 827 € TTC, posés par le fournisseur.

Le Centre de loisirs et la Caisse d'Allocations familiales participeront à cet investissement à hauteur de 8 000 €.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Dans ces crédits ouverts, il est prévu de réaliser des travaux d'entretien de la voirie communale, l'éclairage du court de tennis, la viabilisation du terrain communal dans l'objectif de sa vente, les travaux de rénovation de l'éclairage public au centre du bourg.

Une somme de 7000 € est également prévue afin de réaliser l'acquisition d'un terrain situé au Chemin Lapeyrade. En effet, nous avons eu la surprise d'apprendre que la Société Agralia s'appropriait à vendre à un particulier non agriculteur, une propriété de 4225 m² classée en zone agricole.

En conséquence, nous avons exercé notre droit de préemption afin d'éviter toute installation contraire aux intérêts de la commune et des agriculteurs. Le prix de vente affiché par la Société Agralia est manifestement trop élevé, aussi, nous avons entamé des négociations afin de parvenir à un accord raisonnable.

CIMETIÈRE

Le projet d'installation d'un colombarium et de caves-urnes est finalisé pour un montant de 9000 € TTC.

MATÉRIELS

Un crédit de 6 627 € est prévu pour l'achat de matériel communal : matériel scolaire, outillage....

Ce budget, tel que présenté, reste une prévision, mais nous espérons que la majorité des projets se réaliseront avant la fin de la mandature.

■ VIE COMMUNALE - TRAVAUX ■

BAR / BRASSERIE



O' Bistrot chez Véro

Après trois mois de travaux, quelques moments d'inquiétude, le bistrot d'Artigueloutan va ouvrir ses portes au public !



BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET ÉCLAIRAGE DU STADE

SDEPA vient d'installer dans la commune une borne de recharge à l'usage des véhicules électriques ainsi que divers équipements d'éclairage public et sportif.



Ces réalisations ont comme objectifs d'économiser l'énergie par la rénovation des installations, notamment l'éclairage du stade qui permet en outre une pratique sportive plus aisée, l'amélioration de l'éclairage public afin de sécuriser les cheminements piétons récemment réalisés au centre du bourg.



Pour ce faire, la commune a sollicité le SDEPA qui a pour mission d'accompagner les communes du département dans leurs projets en matière d'énergies et contribue ainsi à l'aménagement du territoire.

8 - Artigueloutan - Juillet 2019

SALLE DES FÊTES

Les travaux de rénovation de nos salles communales ont débuté en avril avec la pose de nouvelles portes et fenêtres dans les salles d'activité ; le double vitrage devrait permettre d'obtenir une meilleure isolation. Les éclairages ont été remplacés.

La rénovation des toitures est en cours de réalisation



A l'intérieur, de nouvelles toilettes ont été créées ainsi qu'un local de rangement ; les locaux de rangement existants ont été rénovés.



La démolition de la cuisine, des vestiaires, du porche de la l'entrée de la salle des fêtes est terminée.



La reconstruction a débuté et nous espérons que tout sera terminé en septembre afin de permettre la reprise des activités associatives qui ont été quelque peu perturbées.



CENTRE DE LOISIRS

L'année 2019 marque un tournant dans la vie du Centre de loisirs d'Artigueloutan .

En effet, dans l'impossibilité de renouveler le bureau constitué des bénévoles responsables de l'Association Loisirs Jeunesse, la gestion du Centre de loisirs a été confiée au PEP 64.

Une réunion d'information avait été organisée en juin 2018 afin de mobiliser de potentiels volontaires, sans succès.

Le rapprochement avec les PEP 64 s'est effectué par la suite, avec une période de transition où les PEP 64 ont géré le Centre aux côtés du Président Alain Segas et de la directrice, Mme Sandra Thomas.

Après l'approbation des comptes 2018, qui font apparaître un solde positif, l'acte de fusion définitif a été approuvé par l'Assemblée Générale de l'Association Loisirs Jeunesse, le 11 juin 2019.

L'ensemble des acteurs partie prenante du Centre de Loisirs, responsables associatifs, employés, commune d'Artigueloutan et collectivités associées s'est réjoui de ce dénouement qui pérennise l'accueil de loisirs dans notre commune.



Les PEP 64 sont reconnus dans tout le département où ils œuvrent dans le champ social depuis leur création en 1927.

Maintenir un service au service aux familles était l'objectif essentiel de l'Association Loisirs Jeunesse et de la municipalité ;

la fusion avec les PEP64, qui apporte une organisation structurée et des compétences éprouvées, sera à même d'améliorer encore le fonctionnement du centre de loisirs.

Nous tenons à remercier vivement Alain Segas, Président de l'Association Loisirs Jeunesse depuis 2008, tous les bénévoles successifs du bureau de l'association qui ont porté la structure installée à Artigueloutan en 2002, sans oublier Mr Francis Solve créateur du Centre de loisirs en 1994.



ATELIERS "ESTIME DE SOI"

Dans le cadre du « *Bien vieillir* », la commune, en partenariat avec le Service Autonomie et Solidarité Seniors de la Communauté d'agglomération a proposé des ateliers de sophrologie et réflexologie plantaire d'avril à juin 2019.



Une dizaine de personnes pour chacun des ateliers a bénéficié des services de professionnels : apprentissage de techniques pour améliorer le sommeil, réduire le stress, apprendre à soulager par soi même certains maux quotidiens.

La bonne humeur partagée et la bienveillance envers soi même sont certainement une des clés du bien vieillir.

SENTIER PÉDAGOGIQUE

Journée de solidarité offerte par le Crédit Agricole en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels : ce sont une quinzaine d'employés du Crédit Agricole qui ont œuvré à l'entretien de notre sentier pédagogique, le jeudi 27 juin, par une température caniculaire, cependant plus supportable sous les ombrages de notre bois communal.

Créé en 2014, le sentier pédagogique du "Bois de Barrailh" longe le ruisseau de L'Ayguelongue et offre un lieu de promenade dédié à l'observation des caractéristiques d'une zone humide.



Nous remercions tous ces bénévoles qui ont arraché les plants invasives, "étreper" les fougères tout au long de cette journée

■ RETOUR SUR IMAGES - VIE LOCALE ■



Le 26 janvier : la traditionnelle galette du nouvel an avec les adhérents des activités du Foyer rural.



Le 27 janvier : Le repas des aînés et le mot de bienvenue de Madame le Maire. Une journée placée sous le signe de la convivialité ou 90 couverts préparée par La Table de Montserrat régaleront les papilles de nos anciens.



Pot de départ pour Isabelle Delanoue qui a rendu de multiples services à la commune et notamment à l'école.



Le 27 janvier : Une journée également intergénérationnelle puisque nous accueillons par la même occasion les nouveaux habitants avec le verre de l'amitié et une présentation du village.



Nos gilets jaunes pour l'environnement : une journée dédiée à une opération nettoyage du centre bourg a été réalisée par tous les enfants de l'école d'Artigueloutan dans le cadre des activités liées à l'éducation civique et morale.

Ils méritent toute notre gratitude pour cette collecte de déchets papiers, plastiques, 10 kg dans un rayon de cinq mètres !

Il y a bien matière (et matières) à s'interroger sur notre respect des espaces publics et de notre cadre de vie .



Cérémonie du 8 mai 2019



Le 25 mai : L'Association LIVIA a fait le tour du monde à l'occasion de son spectacle de fin d'année au travers de danses exotiques.

Comme chaque année un public est venu très nombreux les applaudir.



Dimanche 16 juin : le Comité des fêtes 2019 pour les cérémonies et le dépôt de la gerbe



Habitants, élus des communes voisines, ce sont rassemblés nombreux pour l'appétitif dominical.



Fête de la musique : Les enfants de l'école et la chorale Artiguelout'en chœur, TOUS ENSEMBLE, TOUS ENSEMBLE ...



Pêche aux canards, manèges, les petits étaient également à la fête

Spécial Fêtes



22 juin : Une fête de la musique sans fausses notes ...



Dimanche 30 juin : Fête de l'école



60 ans du Comité des Fêtes

Une belle brochette d'anciens Présidents et Présidentes

AGENDA

2^{ème} semestre 2019

En septembre
FÊTE DU TENNIS

Samedi 14 septembre
TRANSHUMANCE HIVERNALE
à partir de 16h accueil du berger et de son troupeaux
20h - Repas
dimanche matin départ du troupeau vers Sendets

Vendredi 11 octobre
SOIRÉE CHORALE ARGENTINE
avec la chorale Artiguelout'en chœur

Samedi 6 décembre
SOIRÉE THÉÂTRE
Comédie "Le mec d'à côté"
avec la "Compagnie Pyrène" de retour à Artigueloutan
D'après le roman de Katarina Mazetti (le mec de la tombe d'à côté)
et d'une adaptation théâtrale de Véronique Alzieu
mise en scène professionnelle : Noémie Alzieu
20h30 - Salle Grande Ourse

Samedi 6 et dimanche 7 décembre
TÉLÉTHON 2019
Salle Grande Ourse

Retrouvez l'agenda en continu et d'autres informations sur
www.artigueloutan.fr